



Département du Finistère

Commune de Clohars-Carnoët

Publié le 30 SEP. 2025

DECISION N°2025-33

DOMAINE DE LA DECISION : 7.5 Subventions

Demande de subvention à Quimperlé Communauté pour la restauration des statues de la chapelle de Saint Maudet

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégations au Maire, et notamment son alinéa 26,

Considérant la nécessité de restaurer trois statues en bois polychromées de la chapelle de Saint Maudet,

DECIDE

Article 1 : De déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de Quimperlé Communauté, au titre du fonds de concours Petit patrimoine, à hauteur de 40 % du coût HT, pour la restauration de trois statues de la chapelle de Saint Maudet soit :

Plan de financement			
Nature des dépenses	€ TTC	Nature des recettes	€ TTC
Statue de Ste Appoline	4 224,00	Fonds de concours QC	3 960,00
Statue de St Maudet	4 098,00	Autofinancement	7 920,00
Statue de St Etienne	3 558,00		
Total	11 880,00	Total	11 880,00

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère et M. le Comptable public de Rosporden.

Article 4 : Le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de Rosporden sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 29 septembre 2025,

Le Maire,
Jacques JULOUX

pour le Maire empêché,

Anne MARECHAL
1ère Adjointe



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 029-212900310-20250929-DEC202533-DE